

noncer le parlement comme sujet de des influences françaises et d'émettre les doctrines les plus saugrées sur le droit d'une minorité britannique de se soustraire, par la violence à l'indignité à laquelle cette source pouvait l'assujétir. J'ai maintenant sous les yeux un article qui a paru dans un des principaux journaux anglais de Montréal, au commencement de la session, dont je vous transmets la conclusion, comme exemple du ton et du langage auxquels, même alors et avant que l'esprit public eût été excité par la discussion du bill relatif aux pertes causées par la rébellion, une partie de la presse avait recouru pour critiquer les actes du gouvernement. L'article parle d'une mesure qui affecte les townships, à laquelle mesure je crois, il ne fut fait aucune objection sérieuse dans les chambres; quoiqu'il en soit il se termine ainsi :

" Nous en sommes très content, le plus tôt le pied fourchu se fera voir, le mieux ce sera; l'intention évidente de la majorité composée de français, aidés d'anglo-canadiens, est d'imposer les institutions françaises à la minorité bretonne du Bas-Canada. L'intention est évidente, comme nous le disons, et nous sommes très content qu'elle se fasse voir ouvertement. Nous espérons que le parti du gouvernement réussira dans toutes ses mesures nuisibles. Quand la tyrannie française deviendra insupportable, nous trouverons Cromwell, Sheffield, dans les temps passés, avait coutume d'être fameux pour ses armes bien affilées et bien trempées; eh bien, on y fait maintenant des baïonnettes tout aussi affilées et tout aussi bien trempées. Quand nous ne pourrions supporter la tyrannie plus longtemps, on verra alors si des baïonnettes saxonnaises ne sont pas plus que suffisantes pour une masse et une majorité."

Les personnes accoutumées à faire opérer le gouvernement responsable dans des sociétés bien organisées, trouveront incroyables qu'un pareil langage ait été employé par les organes d'un parti respectable vis-à-vis un corps comprenant les députés librement choisis d'une représentation appuyée sur une base libérale; mais la cause de l'anarchie est assez visible pour tous ceux qui connaissent l'histoire du Canada. Pendant un grand nombre d'années la représentation populaire et l'exécutif supporté par le conseil, furent spécialement dans la province inférieure, dans une condition d'antagonisme presque constant. Rivaler l'un était le témoignage le plus sûr du patriotisme, et accuser l'autre, celui de l'loyauté. Dans une société singulièrement démocratique dans sa constitution, où les diversités de races fournissaient des éléments spéciaux de confusion et où conséquemment il était le plus important possible que l'autorité constituée fut respectée; l'influence morale de la loi et du gouvernement fut affaiblie par l'existence de luttes continuelles entre les pouvoirs qui, eussent dû se prêter un appui mutuel. On ne peut imaginer aucun état de chose moins favorable à l'extinction des animosités nationales et à l'établissement solide du contrôle bienveillant des institutions libérales que l'Angleterre se fait gloire de procurer à ses enfants.

Je ne suis pas sans espérance qu'une ferme adhésion aux principes du gouvernement constitutionnel, et une harmonie continue des branches diverses de la législation n'amènent à la longue un remède à ces maux; je dois en même temps cependant attribuer principalement à la cause que je viens de mentionner, le ton de défiance arrogante avec lequel sont accueillies des résolutions non pas du gouvernement seulement mais aussi du parlement, par ceux qui ne peuvent pour le moment faire prévaloir leurs vues dans l'un ou l'autre, et les actes de violence auxquels a conduit dans cette occasion ce langage inflammatoire.

Quo bien des personnes désapprouvent consciencieusement la mesure des pertes par la rébellion dans le Bas-Canada, introduite par le gouvernement, et qu'a passé le parlement à des majorités considérables, et que dans l'esprit d'autres elle tende à exciter les animosités nationales et à réveiller le souvenir des luttes passées, que des hommes politiques malhonnêtes s'efforcent de tourner au profit de leurs propres vues, cela est un fait, je le crains, qu'il serait impossible de révoquer en doute. C'est pourquoi cette mesure eût dû être discutée avec calme et prudence par tous ceux au moins qui n'y étaient point directement intéressés. Malheureusement, cependant, tel n'a pas été le cas. Non-seulement la presse locale en a appelé aux passions de la plus basse nature, mais elle a reçu de l'encouragement d'où elle était loin d'avoir droit d'en attendre. Des passages tels que celui-ci, dans lequel un journal influent de Londres parle de la population bretonne comme affectée par la mesure, en question : " Ils sont passablement capables de prendre soin d'eux-mêmes, et nous traduisons mal le ton adopté par le public anglais de la province, ce, s'ils ne trouvent pas le moyen de se soustraire au coup pesant et à décourageant qui sont à leur adresse," sont lus avec avidité, et compris de manière à faire croire que cette sympathie sera accordée en Angleterre à ceux qui s'efforcent de nuire à la décision malencontreuse de la législature locale, que ceux soient les moyens qu'ils puissent employer pour arriver à cette fin.

Les scènes qui ont récemment déshonoré Montréal sont les fruits naturels d'une agitation de ce caractère, opérant sur un peuple d'un tempérament excitable, à qui

on a appris à croire qu'une race qu'il méprise, et sur laquelle il avait coutume d'exercer sa domination, a obtenu par l'opération d'un système constitutionnel, un pouvoir qu'elle ne pouvait acquiescer autrement. De là, plus spécialement, à une véhémence indignation contre moi, personnellement, et sa conviction, dans bien des cas, je n'en doute pas, parfaitement sincère, que j'ai été coupable d'un abandon sérieux de devoir, parce que je ne me suis pas, comme ont souvent fait mes prédécesseurs, mis à la tête d'une agitation pour contre-carrer la politique du parlement. La nature des doctrines constitutionnelles qui sont mises en pratique dans cette province, à une curieuse application dans le fait que ce n'est pas la passion du bill par une écrasante majorité des représentants du peuple ou le consentement du conseil, mais le consentement du gouverneur qui fournit le prétexte à une expression de violence populaire.

Lorsque je laissai l'hôtel du gouvernement, après avoir donné ma sanction à plusieurs bills auxquels j'ai déjà fait allusion, je fus reçu par des cris d'approbation mêlés de désapprobations d'une foule loin d'être nombreuse qui entourait les avenues de l'édifice. Un petit groupe d'individus consistant, comme on l'a certifié depuis de personnes formant partie de la classe respectable de la société, lança sur moi voiture des projectiles qu'ils ont dû avoir emporté avec eux dans ce but. Une heure environ après cette occurrence, un avis, dont je vous envoie ci-inclus une copie, sortit de l'une des presses des journaux, convoquant une assemblée publique en plein air. Des discours inflammatoires furent prononcés à cette assemblée. Tout à coup, sous l'influence d'une excitation momentanée ou en conséquence d'un plan arrangé d'avance, la populace se rendit à la maison du parlement où les membres siégeaient encore, et après en avoir brisé les chassis, y mit le feu et la réduisit en cendres. Par cet acte honteux, une propriété de valeur considérable, y compris deux belles bibliothèques, a été complètement détruite. Ayant atteint son but, la foule se dispersa, apparemment content de ce qu'elle venait de faire. Les membres purent se retirer sans être maltraités, et on n'offrit aucune résistance au militaire qui parut sur la place peu après pour rétablir l'ordre et éteindre la flamme. Durant les jours suivants, il y eut beaucoup d'excitation dans les rues et l'on se porta à de nouveaux incendies. Depuis lors la force militaire a été augmentée et les chefs du parti désaffectionné se sont montrés disposés à modérer leurs paraisans et à danger leur énergie dans une voix plus constitutionnelle, celle de pétitionner la Reine pour demander mon rappel et le désaveu du bill malencontreux. Les actes de la chambre d'assemblée tendront aussi à en imposer aux turbulents. C'est pourquoi j'espère que la paix de la ville ne sera plus troublée. Les journaux que je vous envoie contiennent un rapport complet et, je crois, assez fidèle de tout ce qui a eu lieu depuis mercredi.

On blâme le ministère de ce qu'il n'a pas pris de précautions pour prévenir ces désastres; il est certain qu'il ne s'attendait aucunement à ce que l'hostilité au bill des pertes par la rébellion se transformât en les actes de violence qui ont été commis durant les derniers jours. Peut-être n'a-t-il pas fait assez attention aux menaces de la presse de l'opposition. Il faut admettre cependant que sa position était extrêmement difficile. La force civile de Montréal contenait environ 50,000 habitants de différentes races, avec des sociétés secrètes et d'autres agents du mal en activité constante, consiste en deux hommes de police sous l'autorité du gouvernement et en 70 nommés par la corporation. C'est pourquoi, pour faire une résistance efficace à une populace considérable, il fallait avoir recours à la force militaire ou à une force civile enrôlée pour l'occasion. Il se présentait, cependant, de grandes objections dans cette circonstance à l'adoption de l'une ou l'autre mesure, jusqu'à ce que la disposition au tumulte de la populace se manifestât malheureusement par des actes plus qu'illegaux. Aussi était-il plus spécialement important d'éviter toute mesure ayant une tendance à produire une collision entre les partis sur une question qui les excitait si fortement. Le résultat de la marche suivie est qu'il n'y a pas eu de sang répandu, et si ce n'est dans le cas de quelques uns des ministres eux-mêmes, ni de destruction de propriétés privées.

Les actes de l'assemblée ont été importants. Je vous envoie ci-inclus une majorité de 36 contre 16, et exprimant son horreur pour les actes de violence qui ont eu lieu à Montréal, sa loyauté à la Reine et son approbation de mon gouvernement justé et impartial durant ma présente absence ainsi que durant ma précédente administration. Quelques uns des membres de l'opposition approuvent la marche que j'ai suivie à l'égard du bill des pertes par la rébellion comme vous le verez par les discours de MM. Wilson et Gall, lesquels discours se trouvent dans les journaux que je vous envoie avec la présente. M. Wilson est un membre influent du parti conservateur dans le Haut-Canada, et les vues de M. Gall sont d'autant plus importantes qu'il a été élu il y a peu de jours par un collège électoral du Bas-Canada qui renferme une grande population d'origine britannique. Généralement, cependant, comme le témoi-

gnent les amendements qu'ils ont proposés à l'adresse, ils démentent, de se compromettre sur ce point. Les vœux peuvent être classés ainsi. — Sir A. McNab et son parti; mes collègues ministres et leur parti; et M. Papineau. Le premier a agi avec une parfaite consistance en votant comme il l'a fait dans cette occasion car il a toujours prétendu que le gouvernement conduit d'après les principes anglais, n'est pas propre au Canada. La conduite de la seconde classe est moins intelligible, car jusqu'au jour où elle régna ses fonctions entre mes mains, elle exprima uniformément son approbation des principes qui ont dirigé ma conduite comme gouverneur-général; et ces principes, comme le sait Votre Seigneurie, n'ont pas changé avec le changement d'administration. Le vote de M. Papineau renferme une leçon utile qui je l'espère, ne sera pas portée pour les personnes qui ont été induites à croire que la persécution dont je suis l'objet est réellement attribuable au trop de bonté que j'ai pu avoir montré pour ceux qui ont été poussés par lui à la révolte.

Je viens de présenter à Votre Seigneurie le détail, aussi clair qu'il m'a été possible de le donner, de ces événements; et je puis terminer en vous assurant que la ville est parfaitement tranquille et qu'il n'y a nulle apparence que ces troubles se renouvellent. Quelques jours nous apprendront quel écho les mesures du parti violent éveillent dans le Haut-Canada et jusqu'à quel point ils seront suivis d'une réaction. En même temps je suis intimement convaincu que si on se soumet à ses exigences, le gouvernement de cette province par des moyens constitutionnels sera impossible, et qu'on verra se perpétuer les luttes entre des minorités insupportables appuyées par la force et des majorités se reposant sur la légalité et les formes établies, état de chose qui a été si longtemps le fléau du Canada, qui en chasse le capital et produit un mécontentement chronique. Je pense en même temps, que s'il ne m'est pas possible de reprendre le caractère de digne neutralité entre les partis opposés que je me suis sans cesse appliqué à conserver et dont il paraîtrait que j'ai été momentanément privé — non point, comme je le crois fermement par aucune faute de ma part, mais par la violence irrésistible d'une faction — il restera à Votre Seigneurie à décider s'il ne serait pas dans l'intérêt du service de Sa Majesté que je fusse retiré de la haute fonction que je remplis pour faire place à un autre qui, bien que n'adoptant pas des vues différentes des miennes touchant les devoirs d'un gouverneur constitutionnel, aurait l'avantage de n'être pas personnellement désagréable à une section de ses sujets dans cette province. Je suis etc.

ELGIN ET KINCARDINE. Au très-hon. le Comte Grey, etc. (Journal de Québec.)

Dépêche du ministre des Colonies, A LORD ELGIN. N° 365. Downing Street, 18 mai 1849.

MYLORD.—J'ai reçu et mis devant la Reine, votre dépêche du 30 avril donnant le récit des scènes qui ont déshonoré la ville de Montréal et pendant lesquelles, la bâtisse occupée par le Parlement a été incendiée.

2.—J'ai reçu ordre de Sa Majesté d'informer votre Seigneurie, que Sa Majesté tout en apprenant ces déplorables événements avec un très vif chagrin, n'a pas changé l'opinion qu'elle a eu jusqu'ici dans votre habileté et votre jugement, et qu'elle continue à considérer votre administration des affaires de la Province comme méritant son entière approbation.

Le devoir des serviteurs de Sa Majesté est de réserver leur jugement sur l'acte du Parlement Provincial qui a servi de prétexte aux outrages commis, jusqu'à ce que nous soyons en possession de toutes les informations que vous me promettez sur le caractère et le but de cet acte; mais quelque soit le point de vue sous lequel l'on considère cette mesure, il ne peut y avoir qu'une seule opinion sur la culpabilité de ceux qui en résistèrent à une loi constitutionnellement passée par la législature provinciale, ont eu recours à des actes de violence d'un caractère si honteux, et sur la grave responsabilité encourue par ceux qui, par l'indiscrétion de leurs paroles, ont aidé à l'excitation qui a produit un si triste résultat. Les serviteurs de Sa Majesté concourent entièrement avec votre Seigneurie sur les conséquences qui suivraient la soumission à cette dictature par laquelle, en cette occasion on a essayé de renverser le jugement des autorités légalement constituées de la province, et ils repoussent toute confiance dans votre fermeté appuyée comme elle le sera, je le crois, par le parlement et la grande majorité du peuple du Canada; et ils comptent que vous maintiendrez à l'avenir l'obéissance à la loi, et que vous forcerez ceux qui désapprouvent les mesures de la législature ou de l'exécutif à limiter leur opposition dans les bornes légales et constitutionnelles.

3.—J'apprécie les motifs qui ont induit votre Seigneurie à offrir la suggestion qui termine votre dépêche, mais je déplore sérieusement le changement dans le gouvernement du Canada, auquel elle fait

allusion. La résignation de votre Seigneurie de l'office de Gouverneur qui en toutes circonstances serait une perte sérieuse pour le service de Sa Majesté et pour la province, ne pourrait manquer dans l'état actuel des affaires d'être très nuisible au bien public par l'encouragement qu'elle donnerait à ceux qui ont pris part aux violences et à l'opposition illégale faites à votre gouvernement. Je ne doute aucunement que la présente excitation passée, vous ne réussissiez à regagner la digne neutralité qui convient à votre position, et que comme vous l'observez, vous avez fait jusqu'ici tous vos efforts pour maintenir, et que vous n'avez pas perdu par votre faute, mais par la force brutale de vos violents ennemis, comme ils le comprendront eux-mêmes après y avoir réfléchi.

4.—Me reposant sur votre dévouement aux intérêts du Canada, je suis assuré que les malheureux événements qui ont eu lieu ne vous engageront point à abandonner l'office élevé qu'il a plu à la Reine de vous confier et que d'après la valeur qu'elle attache à vos services passés, Sa Majesté désire que vous conserviez J'ai etc. (Signé) GREY,

Au Très honorable, LE COMTE D'ELGIN, etc etc etc.

ANNONCES NOUVELLES. Soirée musicale.—M. ARTHURSON. ENCANS. Pianos.—B. COLE, JR. Mobilier et bibliothèque, etc.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE. "Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 11 JUIN, 1849.

Chronique Politique. De la semaine terminée le 26 Mai.

ANGLETERRE.—Un Irlandais du nom de Hamilton a tiré un pistolet sur la Reine, le 18 mai, anniversaire de la naissance de Sa Majesté. Le pistolet, n'était chargé qu'à poudre, et il parut que ce malheureux avait imaginé cet coupable attentat dans l'espérance de se faire passer pour fou et d'être nourri et logé pour la vie dans une maison de détention.

Chambres des Communes. Une motion de M. Roebuck pour être autorisée à introduire un bill pour régler le gouvernement des colonies de l'Amérique du Nord, de l'Afrique Orientale, de l'Australie et de la Nouvelle-Irlande, a été rejetée par une majorité de 43.

CHAMBRE DES LORDS 21 mai. Un amendement de Lord Stanley au bill du rappel des lois de navigation, a été perdu en comité de la Chambre par une majorité de 13. Lord Stanley après cette défaite, a déclaré qu'il ne ferait plus d'opposition à cette mesure.

FRANCE.—Le 19, le ministère a éprouvé une défaite sur le projet de loi pour continuer au général Changarnier le commandement de la garde nationale et de l'armée de Paris. Le 22 le général Cavaignac proposa l'ordre du jour suivant :

" L'Assemblée nationale appelle l'attention sérieuse du gouvernement sur les événements et les mouvements des troupes qui ont lieu en Europe, et voyant en cet état de choses un danger pour la liberté et la république, elle recommande au gouvernement de prendre les mesures énergiques nécessaires pour la protection de la France."

Cet ordre du jour opposé par le ministère souleva de longs et vifs débats, et fut adopté par une majorité de 406 sur 512 votants.

LES ÉLECTIONS DE PARIS ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Ces élections ont commencé le 19. Les membres élus sont les suivants : — Murat, Ledru-Rollin, Lagrange, Boichot, les généraux Bédouin et Lamoricière, Dufaure, Moreau, Hippolyte Passéy, Victor Hugo, F. Pyat, Vavin, Lamennis, Bixio, Odilon Barrot, Th. Bac, Cavaignac, Wolowski, Rattier, Coquerel, Considérant, Pierre Leroux, Peupin, Garnon, Roger (du Nord), Ferd. Lasteyrie, Perdiguier Rapatel. Sur ces 28, 10 appartiennent au parti Socialiste ou républicain rouge, et ce sont : Ledru-Rollin, Boichot, Lagrange, Pyat, Lamennis, Bac, Rattier, Leroux, Considérant, et Perdiguier. Le scrutin consista que plus de la moitié des troupes dans le département de la Seine ont voté pour les Socialistes.

Suivant le Journal des Débats, voici d'après des données certaines, quel sera le résultat des élections en France : 38 départements ont élu 347 députés appartenant au parti modéré; 15 ont nommé 116 socialistes; 30 ont nommé des dé-

putés appartenant aux deux partis, savoir : 164 modérés et 101 socialistes. L'Algérie enverra 11 députés. Total, 750 députés, dont 511 modérés, et 217 socialistes et républicains rouges connus. Parmi les membres de l'Assemblée Nationale qui ont perdu leur élection on compte, Trouvé, Chauvel, Flocon, Sénard, Garnier Pagès, Dupont de l'Éure, Lamartine, Freslon, Léon de Malleville, Gaudchaux, Récurt, Bastide, Vaulabelle, Tourret, Trélat et Carnot qui ont été ministres depuis la révolution de février. MM. Marrast, Buchey, Duvergier de Hauranne, Clément Thomas, Proudhon, Joly, les deux Lafayette et plusieurs autres n'ont pas été réélus.

Le 21 une députation s'est présentée chez le Président pour demander une amnistie générale; elle n'a pas été reçue.

Il parait réglé que le maréchal Bugeaud va être nommé ministre de la guerre et président du Conseil du nouveau ministère; et il est probable que Léon Faucher, sera ministre des finances, et que M. Falloux retiendra son portefeuille. Le choix du président en nommant le Maréchal Bugeaud qui est aimé des troupes, est regardé comme une ancre de salut. Le maréchal est l'ennemi des socialistes et du parti du général Cavaignac. Le président futur du Conseil, n'est guère agréable aux parisiens.

Le National a arboré ouvertement l'étendard des Socialistes.

PARIS.—Le 24. Ledru-Rollin a demandé dans l'assemblée nationale de faire une enquête pour s'assurer si on n'avait pas payé des gens pour crier Vive Napoléon, à la dernière revue.

Les pouvoirs de l'Assemblée Nationale expirent le 27 de mai, et ceux de la nouvelle législature commencent le 23.

Un grand nombre de troupes arrivent à Paris. Rien encore de définitif au sujet de la formation du ministère Bugeaud. On fait de grands efforts pour lui adjoindre, Odilon Barrot et Dufaure.

ITALIE. ROME.—Les Français sont toujours à Palo. Aux dernières nouvelles, rien n'annonçait que les Romains ou plutôt ceux qui gouvernent au nom du peuple-Romain, se soumettraient.

Il paraîtrait, dit l'European Times, que le Pape est plus que jamais hostile à l'intervention Française.

SICILE & NAPLES.—Palermo après une lutte sans succès, a été obligé de se soumettre de nouveau aux Napolitains.

En Italie tout est confusion. Les Autrichiens ont bombardé Boulogne, et se sont emparés de Livourne qui a été pris d'assaut.

RUSSIE.—L'empereur a reconnu la république Française en même temps qu'il a lancé un manifeste en faveur de son intervention en Hongrie.

ALLEMAGNE.—Tout y est désordre, confusion et anarchie.

(Traduit de l'European Times.)

26 mai. " Comme nous le pensions, le parlement anglais n'est pas fort pressé de s'occuper de la querelle du Canada. Les nouvelles apportées par le Cambria, ont laissé l'impression que le parti excité se calma promptement, et verra l'erreur énorme dans laquelle il est tombé en faisant peser sur Lord Elgin le crime politique commis par une majorité constitutionnelle assemblée en Parlement provincial. L'attente qui règne dans certains quartiers que le gouvernement anglais désavouera l'acte d'indemnité, sera complètement trompée.

Les journaux tones de Montréal et de Québec ont à tue tête, soutenu ou non soutenu, il faut que Lord Elgin parte. Nous sommes convaincu que les loyaux feront ce qu'ils pourront pour engager le Gouvernement impérial à rappeler Lord Elgin, mais comme la puissance de ces fidèles sujets de Sa Majesté n'est pas bien redoutable, il est certain que leurs crailleries, leurrodomanades, et leurs ridicules et folles menaces seront estimées à leur juste valeur en Angleterre. D'ailleurs, c'est une question réglée par la dépêche du Comte Grey, et en dépit des bruyères de Montréal, Lord Elgin sera et demeurera gouverneur du Canada. On a compris en Angleterre qu'il fallait nécessairement soutenir le principe du gouvernement par la majorité, que condamner les actes de cette majorité, censurer, rappeler le gouverneur parce qu'il a été fidèle aux principes fondamentaux du gouvernement responsable, aurait été donner un éclatant démenti aux protestations de la mère-patrie, rendre impossible le gouvernement représentatif, en faire une moquerie, une déception; ça aurait été consacrer en droit le gouvernement par la majorité, et en fait remettre les neuf dixièmes de la province sous le jour du family compact d'une minorité avide et tyrannique; ça aurait été enfin, perdre de gaieté de cœur et sans retour une des plus belles colonies britanniques. Que l'Angleterre ne l'oublie pas, les libéraux du Canada veulent voir dans toute leur plénitude des droits de sujets anglais. Ils ne désirent rien de plus, mais aussi ils n'accepteront jamais rien de moins.